

ANNEXE FICHE 8.3

CONDITIONS DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Secrétariat d'Etat du Canada est le ministère responsable de la condition des personnes handicapées. Le Secrétariat de la condition des personnes handicapées coordonne les activités des divers ministères et niveaux d'administration contenues dans des rapports publiés par le Comité spécial du Parlement concernant les invalides et les handicapés.

Le Secrétaire de la condition des personnes handicapées préconise l'intégration sociale et économique des personnes handicapées et favorise un élargissement de leur participation à la vie de la collectivité. Il cherche en outre à susciter au sein de la société une attitude plus positive à l'égard des handicapés et à créer un environnement qui aide ceux-ci à mieux relever le défi de l'autonomie.

Le programme de participation des personnes handicapées (PPPH), lancé de 10 décembre 1985, vise à fournir une aide technique et financière aux groupes des handicapés sans but lucratif, pour des activités destinées à encourager la pleine participation des handicapés à la vie de la société.

Outre la mise en oeuvre du PPPH, le Secrétariat est chargé de préparer les rapports du Canada dans le cadre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ainsi que sa participation à d'autres activités auxquelles sont associés les divers niveaux d'administration, les organismes bénévoles et les entreprises privées et qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie des Nations-Unies pour les personnes handicapées (1983-1992).

Au terme de deux années de gestation, le Centre d'information Walterk Dinsdale sur les handicaps, ainsi nommé en mémoire de Walter Dinsdale, ancien ministre fédéral et porte-parole des personnes handicapées, a ouvert ses portes à l'Université de Calgary le 10 avril 1986. Ce centre, unique en son genre au Canada, est en mesure de fournir des renseignements sur toute une série de handicaps ainsi que sur les biens et services qui s'y rapportent.